

Henning NØLKE
L'Université d'Aarhus
henning@nolke.dk
Danemark

LINGUISTIQUE MODULAIRE et la linéarité de la langue

En 2005, au moment où l'été se joint à l'automne, l'Association des Chercheurs en Linguistique Française de Roumanie a organisé, à Constanta, un séminaire ayant pour thème *Énonciation et syntaxe*. Pour moi, c'était l'occasion de rencontrer le milieu linguistique roumain qui s'est montré extrêmement compétent et d'un esprit merveilleusement ouvert. J'ai pris grand plaisir à présenter, dans cette ambiance chaleureuse et studieuse, l'approche modulaire que je développe depuis une vingtaine d'années et à l'illustrer par quelques analyses linguistiques.

Dans cet article, je voudrais reprendre l'essentiel de ma présentation théorique pour l'illustrer ensuite par une description – ou analyse – modulaire de la structure linéaire de la phrase ou de l'énoncé¹.

1. La modularité

Commençons par nous poser la question fondamentale : qu'entend-on par modularité ? Cette question se décompose en trois sous-questions :

- qu'est-ce qu'une approche modulaire ?
- qu'entend-on par explication en linguistique ?
- la modularité est-elle dans l'objet ou dans la méthode ?

1.1. Qu'est-ce qu'une approche modulaire ?

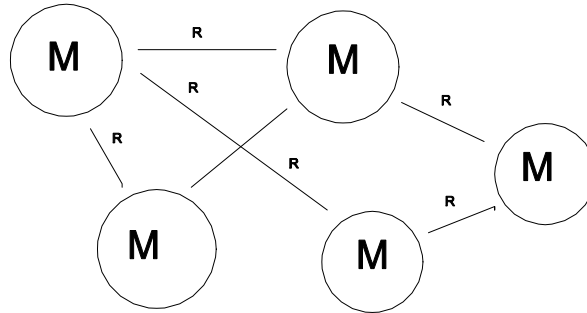
Une approche modulaire est tout banalement une approche qui a recours à un modèle théorique contenant un certain nombre de sous-systèmes autonomes appelés **modules**, où chaque module est chargé du traitement d'une problématique restreinte.

¹ Les premières sections de cet article s'appuient notamment sur Nølke (1994 ; 1999).

Un module peut être conçu comme constituant une théorie partielle — ou une **mini-théorie** — comportant un système de règles (locales) avec un domaine d'application spécifié.

Les différents modules sont ensuite reliés à l'aide d'un système de règles globales, appelons-les les **métarègles** du système. Pour faire partie du système, chaque module doit être relié par les métarègles au moins à un autre module. La Figure 1 illustre cette construction :

Figure 1



Les M sont les modules et les R les systèmes de métarègles. L'idée centrale qui sous-tend toute approche modulaire est qu'il ne faut jamais perdre de vue la conception globale de ce qu'on fait. En effet, la vertu d'une approche modulaire réside dans le fait que chaque type de phénomènes peut être défini et analysé en complète indépendance des autres types, ce qui dote l'analyse de leurs interdépendances d'une valeur explicative.

En résumé : idéalement, l'approche modulaire comporte deux avantages :

- elle permet d'obtenir une grande précision dans la description du travail effectué : la délimitation du domaine d'études impliqué permet une plus grande clarté notionnelle et la formulation de définitions plus précises des notions centrales ;
- elle ouvre la voie à un niveau explicatif parce qu'elle est susceptible de dégager des rapports et des relations systématiques entre les phénomènes examinés et définis indépendamment les uns des autres.

Or, pour qu'un tel modèle puisse fonctionner, il y a un certain nombre de contraintes méthodologiques à observer. Avant de considérer celles-ci de plus près, il nous faudra cependant tenter de répondre à deux questions qui s'imposent d'emblée :

- qu'entend-on par explication ou par niveau explicatif en linguistique ?
- la modularité est-elle dans l'objet ou dans la méthode ?

1.2. Qu'entend-on par explication en linguistique ?

Atteindre le niveau explicatif est la noble et ultime visée de toute recherche en linguistique. On en parle partout, mais il semble que tout le monde n'ait pas la même notion de ce que c'est une explication en linguistique. Serait-il possible de préciser cette notion ? Ou du moins de préciser ce que nous entendons nous-même en parlant d'ouvrir une voie à un niveau explicatif ? Pour être bref, nous pouvons dire qu'il s'agit d'expliquer les faits linguistiques (Nølke 1999 : 20-24) ; or, aucun fait linguistique n'existe en tant que tel, puisque tout fait est observé à travers des conceptions préalables, qui, elles, sont souvent dues à d'anciennes théories. Ces conceptions – ou hypothèses externes (à la théorie) – nous permettent d'établir nos données (qu'on appellera les faits observés) et de donner une première description de celles-ci. En linguistique phrastique, par exemple, leurs outputs sont des énoncés munis de descriptions concernant leurs structures syntaxique et sémantique, ainsi que d'une interprétation.

Les faits ainsi construits, le linguiste pourra procéder à des essais de description plus fine, et il peut tenter d'expliquer ces faits. C'est là que se présente la question de savoir ce qu'il faut entendre par une explication en linguistique. On sait que la littérature philosophique et linguistique ne cesse de discuter de cette question et que les opinions divergent. On pourra distinguer deux types de réponses : les **explications externe et interne**.

Pour qualifier d'explicative une analyse linguistique, certains partisans du premier type exigent qu'elle mette en rapport les faits linguistiques avec des phénomènes cognitifs (qu'elle ait une réalité psychologique), d'autres qu'elle prenne en compte les faits observés en faisant intervenir des considérations de nature sociologique ou culturelle (p.ex. diachroniques). L'idée essentielle qui se cache apparemment derrière toutes ces conceptions est qu'une explication doit ramener le phénomène étudié à d'autres phénomènes, en généralisant ou en particularisant. L'explication équivaudrait donc à une mise en rapport avec des faits externes au domaine linguistique : c'est l'explication externe.

Selon une autre conception, à laquelle je souscris, toute explication doit rester interne, au moins dans une première étape. Expliquer consiste à établir un système d'hypothèses qui soient indépendantes des faits observés. Ces hypothèses peuvent être conçues comme les roues d'une machine en mesure d'engendrer les faits observables ou d'en rendre compte. Dans la mesure où l'on réussit à établir un système d'hypothèses, celles-ci internes à la théorie, qui réponde à ces exigences, on peut se féliciter d'avoir atteint un niveau explicatif dans ses analyses. Ensuite deux paramètres, au moins, jouent un rôle pour l'évaluation de la valeur explicative du système : plus le système de règles est simple et plus le compte rendu qu'il fournit est précis dans les détails, plus la valeur explicative est grande. Selon l'explication interne telle que nous la concevons ici, une analyse a donc une valeur explicative si elle ramène les données examinées à un système de règles établies indépendamment de ces données. Le système explicatif sera alors doté d'une capacité de prédiction : il

prévoit quels sont les énoncés possibles et quelles sont leurs interprétations virtuelles. Le système explicatif sera falsifiable au sens de Popper.

Si, au niveau épistémologique, il faut distinguer ces deux types d'explications, interne et externe, rien n'empêche de les combiner en pratique. Mais de manière systématique et « maîtrisée ». Ainsi il nous semble qu'on doit toujours assurer d'abord l'explication interne, quitte à étayer celle-ci ensuite par une justification externe qui met en rapport les faits linguistiques avec des faits provenant d'autres domaines ou d'autres sciences (voisines). C'est donc seulement post hoc que les analyses sont susceptibles d'acquérir une réalité psychologique, par exemple. La nécessité de ce choix découle de la nature construite des faits observés. En effet, expliquer des faits construits par d'autres faits eux aussi construits semble être une affaire risquée. Or une fois l'explication interne assurée, la mise en relation subséquente pourra servir à nous faire mieux comprendre nos observables.

1.3. La modularité est-elle dans l'objet ou dans la méthode ?

Après une longue période assez stable où les grandes théories unitaires, telle la grammaire générative, ont dominé, la linguistique se trouve depuis quelque temps dans une vive turbulence. Plus que jamais, peut-être, les théories diverses foisonnent, et les disputes entre approches sont multiples. On peut concevoir le surgissement récent de théories modulaires comme une sorte de réaction à ce développement. Les termes « modulaire » et « modularité » apparaissent partout ; travailler modulairement est devenu à la mode aujourd'hui. Or, quand on parle de modularité en linguistique, on ne parle pas toujours de la même chose. On peut distinguer deux types de conceptions. En effet, pour certains, la modularité est dans l'objet étudié. Pour d'autres, il s'agit d'une notion méthodologique. Et très souvent la distinction entre ces deux conceptions reste indécise. Il me paraît cependant très important d'être clair sur ce point. Placer la modularité au plan de l'objet étudié constitue en effet une hypothèse assez forte portant sur cet objet et implique comme sous-produit le bien-fondé de l'application d'une approche modulaire. Par contre, rien n'empêche qu'on travaille modulairement sans soutenir aucune hypothèse modulaire (préthéorique) concernant la nature de l'objet étudié. La relation entre les deux conceptions de la modularité est donc asymétrique.

Partir d'une conception du langage comme étant de nature foncièrement modulaire ne saurait constituer qu'une hypothèse externe à la théorie. Dans la mesure où elle sera traitée ainsi, elle pourra évidemment s'avérer être une hypothèse féconde. En tant qu'hypothèse externe, son application n'a cependant aucune influence sur les principes méthodologiques auxquels toute théorie modulaire doit se plier. Le présent article se concentre sur ces aspects. Je m'inscris donc dans une conception entièrement méthodologique de la modularité. Plus précisément, le point de départ est l'approche théorique, la méthode. Or le rapport forcément dialectique entre théorie et empirie ne se dément jamais. Toute considération méthodologique doit s'occuper de cet aspect

important. L'approche choisie ne peut éviter d'imposer une certaine structure à l'objet étudié, une structure dont on pourra, le cas échéant, tenter de trouver une justification externe (cf. *supra*). L'important est de rester toujours conscient de ce qu'on fait.

Ces précautions prises, nul doute qu'une théorie modulaire présente des avantages non négligeables par rapport à une théorie unitaire par le simple fait qu'elle reste beaucoup plus souple par rapport à son empirie. En effet, toute théorie pose des contraintes sur son objet dans la mesure où il y a toujours certains aspects qui lui échappent. C'est la raison pour laquelle toute théorie élaborée travaille sans cesse à préciser l'étendue de son domaine. Il est typique que deux théories unitaires différentes traitent de domaines empiriques différents. Non seulement elles s'expriment en langues (théoriques) différentes, mais elles parlent aussi de mondes différents. De par sa vocation globale, l'approche modulaire est susceptible de remédier à ce problème. Or il y a un danger inhérent à toute approche modulaire : on risque de tomber dans le marécage de l'éclectisme où tout est permis. Pour éviter les solutions *ad hoc* et la surcapacité théorique qui est une menace constante, il nous faudra des mécanismes de contrôle. La bonne méthode modulaire transforme l'« éclectisme aveugle », qui se cache souvent sous la dénomination de modularité, en « éclectisme maîtrisé ».

2. Contraintes et principes méthodologiques

Considérons donc les contraintes et principes méthodologiques auxquels toute approche modulaire doit être soumise, indépendamment de l'objet étudié.

Tout d'abord nous devons délimiter notre domaine de recherche. Voilà la précondition à tout travail scientifique.

Principe de la délimitation du champ de recherche :

Préalablement au travail proprement scientifique, on doit toujours veiller à préciser et à délimiter autant que possible son objet d'études.

Pour ce travail de délimitation, on aura recours à toute la tradition philosophique ou scientifique relative au domaine étudié. Dans mon travail, je me suis borné à ce qu'on appelle parfois la « linguistique tout court » (ou pure et dure) par opposition aux « linguistiques de trait d'union » (la socio-linguistique, la psycho-linguistique, etc.). J'applique une *linguistique de la langue*. Cette décision m'a permis de mieux illustrer les principes posés qui, je tiens à le souligner d'emblée, sont censés valoir pour toute approche modulaire indépendamment du domaine traité.

Il me faut donc tâcher de préciser ce qu'on peut entendre par une linguistique de la langue. Pour nous approcher d'une réponse à cette question, je maintiens sans discussion la distinction saussurienne entre langue et parole, et je dirai que ce qui m'intéresse, c'est uniquement l'apport proprement linguistique à

la création du sens. Ce qui se passe (cognitivement, socialement, etc.) dans une situation concrète, particulière, ne m'intéresse pas directement. Par l'apport proprement linguistique j'entends les aspects du sens qui peuvent être ramenés à la forme de la langue. Il me semble en effet que l'objet de la linguistique est, en définitive, précisément de rapprocher la forme et le sens. En d'autres termes, le but du linguiste est double ; il doit :

- **décrire** la forme de la langue (par exemple en développant un système de règles susceptible de rendre compte de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas) ;
- **expliquer** les relations que l'on peut observer entre les différentes formes linguistiques et les sens auxquels elles donnent lieu (la valeur de leurs emplois).

Dès lors, la question est de savoir comment il serait possible pour la linguistique de la langue de remplir sa tâche primordiale : rapprocher la forme du sens. Une première hypothèse nécessaire semble être que la langue ait une forme. Il est généralement admis² que cette forme s'exprime à l'aide de la notion de phrase, et, partant, que la langue peut être considérée comme consistant en un ensemble de phrases dont les occurrences sont des énoncés³. Cette approche « phrastique » s'est avérée très féconde pour l'étude de la forme de la langue, et dans la mesure où le linguiste désire expliquer les relations entre forme et sens, il a tout intérêt à partir de l'unité formelle que constitue la phrase. L'objet élémentaire de la linguistique de la langue doit ainsi être la phrase, ce qui ne nous empêche pas d'entreprendre des études de phénomènes qui vont en deçà ou au-delà de la phrase⁴. Une fois cette précision apportée, ce qui m'intéresse, ce sont les mécanismes proprement linguistiques qui nous permettent d'encoder nos messages : je voudrais expliquer les règles qui régissent la bonne formation des énoncés ainsi que la création du sens. Une conséquence de ce choix est que je situe mes analyses au niveau de la phrase, niveau formel et abstrait censé rendre compte de *toutes* les réalisations d'énoncés. Aucun contexte réel ne m'intéresse en tant que tel, mais tout contexte virtuel doit être pris en considération. Mon champ de recherches est donc la structure du **discours idéal**, défini comme le discours construit par la langue, à l'opposé du discours authentique qui, lui, relève de la parole.

La délimitation particulière du champ de recherche pose déjà des contraintes sur les types de modules acceptés dans le système. Ce fait sera illustré lors des analyses dans les sections suivantes. Or, pour l'approche

². Au moins pour la langue écrite, la seule dont je m'occupe ici.

³. La relation entre phrase et énoncé est donc celle que l'on trouve entre type et occurrence (type/token). Il est devenu lieu commun de rapprocher cette relation de la dichotomie saussurienne : langue-parole. Il faut cependant rappeler que pour Saussure, la phrase appartenait à la parole et non à la langue (Saussure 1972 : 172).

⁴. Comme par exemple la structure des mots et des syntagmes ou les relations entre phrases dans un discours idéal (cf. infra).

modulaire en général, il est impératif d'observer un certain nombre de **contraintes méthodologiques supplémentaires**, dont les deux citées ci-après sont fondamentales :

- on doit assurer l'**indépendance mutuelle** des modules ;
- on doit songer à établir un **appareil notational homogène** qui permette l'établissement de liens précis entre les modules⁵.

Il faudra en effet définir les notions dont se sert un module donné, sans faire aucune référence à d'autres modules. C'est seulement en observant cette contrainte méthodologique que l'on peut espérer obtenir une valeur explicative pour les rapprochements qu'on tente de faire à l'aide des métarègles. Cette indépendance primaire entre les modules est la raison d'être de toute l'idée modulaire si l'on veut la prendre au sérieux.

Si l'on est ainsi amené à poser quelques contraintes précises sur l'établissement des modules, il est possible, et même préférable, d'éviter toute contrainte préalable sur la structuration du modèle global. Selon une conception largement répandue, les propriétés syntaxiques, sémantiques et pragmatiques doivent entrer dans des relations dérivationnelles : d'abord on fait l'analyse syntaxique, puis la sémantique prend la relève et enfin la pragmatique part du résultat des analyses syntaxique et sémantique. Cette conception nous amènerait à établir un regroupement des modules et un ordre dérivational pour les métarègles reliant des modules de différents groupes. Or cet ordre ne se justifie pas préalablement à l'étude empirique. On peut toutefois proposer un **principe concernant la structuration globale** qu'un modèle modulaire a tout intérêt à observer – le **principe d'accessibilité globale**.

Principe d'accessibilité globale :

Tout module doit être accessible à partir de n'importe quel autre module.

Ce principe garantit que tout module joue un rôle dans le système. L'idée est en effet qu'on puisse passer de n'importe quel module à n'importe quel autre. Une conséquence immédiate de ce principe est l'abandon préalable de toute contrainte générale d'ordre dérivational, par exemple, car rien n'est dit sur la voie à suivre pour aller d'un module à un autre. Non seulement cette voie n'est pas forcément orientée, mais elle peut même passer par nombre d'autres modules intermédiaires.

Par contre, les études empiriques pourront nous indiquer un ordre particulier — dérivational, hiérarchique ou autre — entre des modules ou des

⁵. Ces liens s'articulent dans les métarègles, cf. la *figure 1* de § 1.1. Par exemple, on peut imaginer que les structures syntagmatiques et logiques sont traitées dans deux modules différents et qu'il y a des métarègles qui expliquent le rapport entre ces deux structures. Voir aussi § 5.

groupes de modules particuliers. En effet, le système modulaire est en évolution permanente et son évolution est gouvernée par deux **principes méthodologiques** qui se contrebalancent – le **principe de l'économie théorique** et le **principe de la relation dialectique entre théorie et empirie**⁶.

Principe de l'économie théorique :

Toutes choses égales d'ailleurs, il faut toujours chercher la solution la plus simple théoriquement.

Principe de la relation dialectique entre théorie et empirie :

Le but des recherches particulières est toujours décisif pour les choix théoriques.

Il s'ensuit que le développement précis du modèle doit toujours être en relation dialectique avec les études empiriques. La longue tradition linguistique garantit normalement que de telles études existent déjà, préalablement aux études qu'on compte entreprendre. Rien n'empêche qu'on exploite les résultats acquis par d'autres méthodes, dans des domaines voisins, etc. En fait, c'est là la nature même du progrès scientifique : on ne part jamais de zéro. Nous sommes tous des nains qui tentons de nous placer sur les épaules des géants qui nous ont précédés pour voir un peu plus loin qu'eux. L'important est de réinterpréter de tels résultats de manière à les faire opérer dans le cadre du système modulaire. Un savoir ainsi obtenu est susceptible de fournir une structuration initiale des données, ou plutôt de poser des hypothèses relatives à une telle structuration. C'est ainsi que la grammaire générative et la grammaire fonctionnelle ont pu proposer des hypothèses de type dérivationnel, ou que l'« École de Genève », autour d'Eddy Roulet, a pu proposer une structuration modulaire hiérarchique. Il est toujours souhaitable de préciser qu'il s'agit là en fait d'hypothèses inspirées par des recherches antérieures et qui doivent sans cesse être réévaluées et justifiées empiriquement.

Quelle que soit la structuration qu'on impose au système, l'essentiel est de s'assurer toujours qu'il y a des relations systématiques, précises et explicites entre les modules.

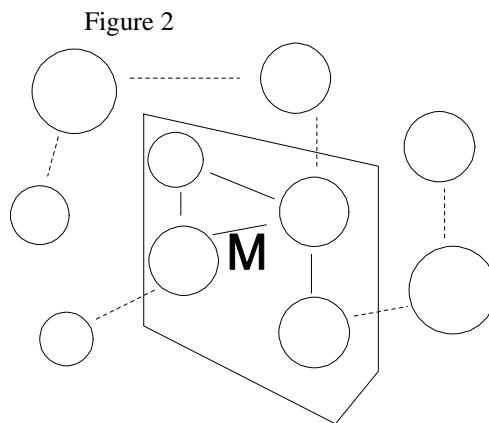
En principe, si, dans le cadre d'un système dont l'élaboration a déjà été entamée, l'on aborde l'étude d'un nouveau problème, on a alors théoriquement deux possibilités distinctes : on peut choisir d'établir un nouveau module ou l'on peut appliquer les modules déjà développés pour expliquer le problème à l'aide des métarègles, ce qui est moins « coûteux ».

Il est même possible d'imaginer une combinaison de ces deux démarches. En effet, certains phénomènes linguistiques font intervenir un ensemble de métarègles relevant d'un groupe particulier de modules. On parlera dans ces cas de phénomènes multidéterminés dont l'analyse implique l'interaction

⁶. On verra que le premier principe, qui sert notamment à empêcher un entassement arbitraire de modules, est une variante du célèbre principe souvent nommé le « rasoir d'Ockham », alors que le deuxième principe s'inscrit dans la philosophie popperienne.

systématique de plusieurs modules. La structure linéaire de l'énoncé, que j'étudierai dans les sections suivantes, est un exemple d'un tel phénomène multidéterminé.

Pour le traitement de ce genre de phénomènes, je propose d'introduire la notion de **supermodule**. Tandis qu'un module est un système clos de règles (simples) qui est censé rendre compte d'un phénomène linguistique particulier, un supermodule est un système clos de métarègles qui est censé rendre compte d'un phénomène linguistique complexe. Les supermodules n'existent donc que par rapport à des visées analytiques particulières, et ils constituent, dans ce cadre, des sous-ensembles autonomes de modules. La figure 2 fournit l'illustration d'un modèle modulaire contenant un supermodule :



Les supermodules sont soumis aux mêmes contraintes et doivent obéir aux mêmes principes que les modules particuliers.

Dans un cas d'analyse concret, le choix de la démarche à appliquer – établissement d'un nouveau module, utilisation du modèle tel quel, création d'un supermodule – dépend de la nature du problème tout en étant soumis au principe de l'économie théorique. Toute cette problématique sera développée et illustrée dans les sections suivantes où je discuterai de la linéarité de la langue qui, en tant que phénomène multidéterminé, implique la prise en compte de plusieurs niveaux de l'analyse linguistique. Je proposerai enfin un exemple concret, à savoir l'analyse de l'emplacement de l'adverbe de phrase dans la structure linéaire.

3. Niveaux d'analyse et interprétation

Mais d'abord il faut tenter de jeter un peu de lumière sur encore une notion chère aux linguistes : celle de niveaux. Il est clair que cette notion correspond à l'idée de l'existence d'une sorte de stratification ou de hiérarchisation de l'objet

étudié – ou de l'analyse opérée. Or, si l'on regarde la question d'un peu plus près, il s'avère qu'il y a du terme 'niveau' plusieurs acceptions assez divergentes. Certains parlent de niveaux « sémiotiques » (p.ex. morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique, ...), d'autres de niveaux de complexité (p.ex. syntagme, phrase, texte, discours, ...), d'autres encore de niveaux de « genèse » (p.ex. proposition, phrase, énoncé, énonciation, ...), et j'ai parlé moi-même de niveaux d'analyse (descriptif, explicatif). Parfois on a même l'impression que l'idée de différents niveaux dans les analyses sert de pure échappatoire. C'est ainsi que l'affirmation « ce problème se situe à un autre niveau » réduit immédiatement au silence l'interlocuteur qui vient de faire une objection. Parler de niveaux sans précisions reste une manière commode de communiquer entre linguistes et le plus souvent on comprend intuitivement l'idée sous-jacente, mais il est important de souligner qu'aucune définition de ce terme ne semble exister en dehors d'une théorie spécifique : tout dépend du modèle particulier appliqué. Qui plus est, l'idée de niveaux différents n'entretient aucun lien nécessaire avec l'idée de la modularité. Toutes les distinctions de niveaux sont en principe annulées à l'intérieur du modèle modulaire – et réintroduites seulement pour les besoins d'analyses particulières.

Pour cet article j'ai décidé de focaliser sur la linguistique de la langue (cf. § 2). Cette restriction me permet de donner certaines précisions quant à la structuration globale d'un modèle modulaire applicable à ce genre d'études et de revenir ainsi sur l'idée des niveaux. Le but de l'approche est d'esquisser un modèle qui soit « total » dans la mesure où il sera censé relier la forme linguistique au sens. Or nous nous retrouvons devant le problème de la distinction entre langue et parole. Si ce qui nous intéresse est uniquement l'apport proprement linguistique à la création du sens, pour tenter d'expliquer comment le sens se crée, il nous faudra évidemment essayer de nous faire une idée de la nature du sens. Or le sens dépend intrinsèquement des interprétations que font les sujets parlants des paroles qu'ils entendent (ou lisent) et il s'ensuit que nous aurons besoin d'une théorie, ou plus précisément d'un modèle, de l'interprétation. Il ne s'agira certainement pas de faire des analyses des processus cognitifs qui sous-tendent les interprétations réelles. Cela sortirait nettement du champ de la linguistique. Mais on peut dire que nous avons besoin de formaliser la réalité, de faire du discours réel un discours idéal (cf. § 2). Il n'y a certainement là rien de gênant. En effet toute science procède par généralisation et abstraction. Précisons que cette démarche ne cache aucun postulat ontologique : elle n'implique aucune hypothèse sur le processus interprétatif réel. De telles hypothèses relèveraient des sciences cognitives.

L'introduction d'un modèle de l'interprétation entraîne des contraintes relativement précises sur le développement du modèle modulaire. Ainsi chaque module doit-il être « préparé » pour interagir avec les autres modules et pour donner un résultat qui – dans le cadre du modèle de l'interprétation – soit susceptible de rendre compte des interprétations virtuelles. Le développement d'un modèle de l'interprétation est donc un préalable à l'élaboration d'un modèle modulaire qui se propose de rendre compte du sens linguistique.

Il va sans dire qu'il ne saurait être question de développer un système – tant soit peu complet – de l'interprétation. En guise d'illustration, je voudrais

toutefois esquisser les bases d'un possible modèle⁷. Je pars d'une sémantique instructionnelle dont l'idée fondamentale est que la langue produit des instructions pour son interprétation. Si nous appelons avec Ducrot *signification* l'apport sémantique de la langue et *sens* la description sémantique que l'on donne des énoncés, il en résultera que la signification consiste en instructions pour la création du sens. La signification appartient au système explicatif et le sens fait partie des faits ou des observables. Autant que la signification, le sens est donc une construction théorique. On pourra alors schématiser comme suit la manière dont le modèle explique la compréhension :

- la signification pose des paramètres (ou variables) et des instructions pour leur saturation ;
- le contexte en permet la saturation qui, elle, fait partie de l'interprétation ;
- les stratégies interprétatives régissent la saturation et partant l'interprétation (dans les limites permises par les instructions posées par la signification).

Or, si ces caractéristiques précisent le statut des notions de signification et de sens, elles ne disent rien quant à leur rapport aux interprétations réelles. On a souvent souligné que la production du sens et l'interprétation du sens sont deux choses parfaitement différentes. C'est pourquoi beaucoup de linguistes déclarent explicitement ne pas s'occuper de l'interprétation. Cependant, les deux optiques sont évidemment liées, et aucun sémanticien ne peut se permettre de négliger complètement le fait que tout énoncé réel fera l'objet d'une interprétation : c'est, en un sens, sa raison d'être. Dans ces conditions, il vaut mieux essayer de préciser où sont les différences.

Dans la terminologie du structuralisme, le sens peut être conçu comme le contenu de l'énoncé. Pour indiquer la démarche cognitive réelle qui aboutit chez chaque locuteur à attribuer un sens à l'énoncé qu'il entend (ou lit), j'appliquerai le terme d'**interprétation**. Alors que le sens est un terme statique, l'interprétation sera ainsi un terme dynamique et il faut comprendre que chaque récepteur fera de l'énoncé sa propre interprétation (et on sait combien ce travail est constructif !). Apparemment, on pourra dire alors que le sens est l'interprétation faite par le linguiste. Or le linguiste n'a pas le même statut dans le travail interprétatif qu'un sujet parlant « ordinaire ». Son travail consiste plutôt en une évaluation des interprétations virtuelles des énoncés qu'il examine. Idéalement, le sens que construit le linguiste doit pouvoir servir de base à toute interprétation imaginable.

L'interprétation réelle est soumise à des conditions différentes. Le récepteur réel a accès à toutes sortes d'informations supplémentaires engendrées dans la situation énonciative (identité des interlocuteurs, attentes réciproques, gestes, etc.), dans son savoir encyclopédique, etc. Comme cet ensemble d'informations venant de sources diverses diffère d'un interlocuteur à l'autre, on comprendra que chaque énoncé peut donner lieu à des interprétations fort divergentes. D'autre part, il est clair que les possibilités ne sont pas illimitées, précisément parce que les

⁷. Pour un modèle plus élaboré de l'interprétation, voir Nølke (1994 : 41-65).

instructions fournies par les matériaux linguistiques posent des contraintes plus ou moins précises sur l'interprétation. Ces contraintes proviennent du fait que le récepteur doit suivre les instructions fournies par les matériaux linguistiques : il doit chercher une interprétation dans les limites posées par la signification. En effet, l'interprétation consiste à saturer les variables données par la signification. Ce travail de saturation est gouverné par les lois de discours. On pourrait faire intervenir ici, par exemple, la théorie de la pertinence développée par Sperber & Wilson (1986).

En conclusion : idéalement, le système modulaire doit fournir comme output un ensemble d'instructions susceptible de fonctionner comme input dans le modèle d'interprétation qui, en tenant compte de toutes les informations supplémentaires engendrées dans la situation énonciative réelle particulière, peut mener à toute interprétation réelle. En ce sens, l'introduction du modèle de l'interprétation systématise la justification externe du système.

4. La structure linéaire comme phénomène multidéterminé

Il est bien connu que la structure linéaire est un phénomène linguistique multidéterminé. Elle est soumise à des contraintes syntaxiques qui laissent, toutefois, une certaine liberté à des considérations sémantiques, pragmatiques et peut-être même stylistiques. L'analyse de la linéarité de la langue appelle ainsi la construction d'un supermodule composé de modules traitant des différents paramètres qui interagissent. Avant de procéder à cette construction, il convient cependant de donner une description préthéorique des règles et principes qui régissent l'ordre des mots, ou plutôt l'ordre des syntagmes ou des constituants⁸.

Une description de la structure linéaire doit forcément tenir compte non seulement de l'ordre des syntagmes mais aussi de l'intonation, que celle-ci se manifeste oralement ou qu'elle soit exprimée par la ponctuation à l'écrit⁹.

Ainsi les énoncés a. et b. dans les exemples suivants dévoilent-ils des structures différentes :

(1)

- a. La jeune fille furieuse s'en est allée.
- b. La jeune fille, furieuse, s'en est allée.

(2)

- a. Pierre parle naturellement.
- b. Pierre parle, naturellement.

⁸ Plus généralement, on devrait considérer « l'ordre des éléments porteur de sens », selon la formule de Greenberg (1966). Il se manifeste à au moins quatre niveaux : l'ordre des morphèmes à l'intérieur des mots, l'ordre des constituants des syntagmes, l'ordre des constituants et l'ordre des énoncés du texte. Je me borne cependant à considérer l'ordre des syntagmes à l'intérieur de l'énoncé.

⁹ Pour autant que la ponctuation soit un reflet loyal de l'intonation, ce qui n'est pas toujours le cas, on le sait.

Suite de cette observation, la structure linéaire de l'énoncé sera expliquée comme étant le résultat de la projection d'une structure multidimensionnelle – constituée de tous les paramètres qui l'influencent – sur la structure **bidimensionnelle** de l'énoncé.

4.1. La topologie de la phrase française

D'un point de vue topologique, la phrase française est construite autour d'une zone médiane verbale :

(3) Zone préverbale / Zone verbale / Zone postverbale

La Zone verbale est caractérisée par un ordre des constituants assez fixe : elle est de nature topologique comme par exemple la phrase danoise. Elle se compose de deux parties : la **Zone finie** et la **Zone PA**. La Zone finie se compose du verbe fini et de ses clitiques éventuels. La Zone PA suit immédiatement la Zone finie et s'étend jusqu'au dernier Participe du verbe composé ou au Attribut du sujet si celui-ci est constitué d'un adjectif. La Zone finie ne permet l'intrusion d'aucun autre élément et elle peut, en ce sens, être considérée comme un « mot étendu » (Korzen & Nølke 1996 : 4). La Zone PA, pour sa part, révèle aussi une structure topologique, mais permet dans certains cas l'insertion d'éléments « étrangers » qui seront mis entre parenthèses par l'intonation. Les principaux sites de la Zone PA sont illustrés dans la figure 3 :

Figure 3

Zone finie	Certains petits connecteurs	Adverbiaux d'énoncé (modaux)	<i>pas</i>	Petits adverbes de temps	Adverbes d'intensité	Participe
.. n'a	<i>donc</i>	<i>peut-être</i>	<i>pas</i>	<i>toujours</i>	<i>bien</i>	<i>compris</i>

qui montre la topologie de la Zone verbale de la phrase (4) :

(4) Paul n'a donc peut-être pas toujours bien compris de quoi il s'agit.

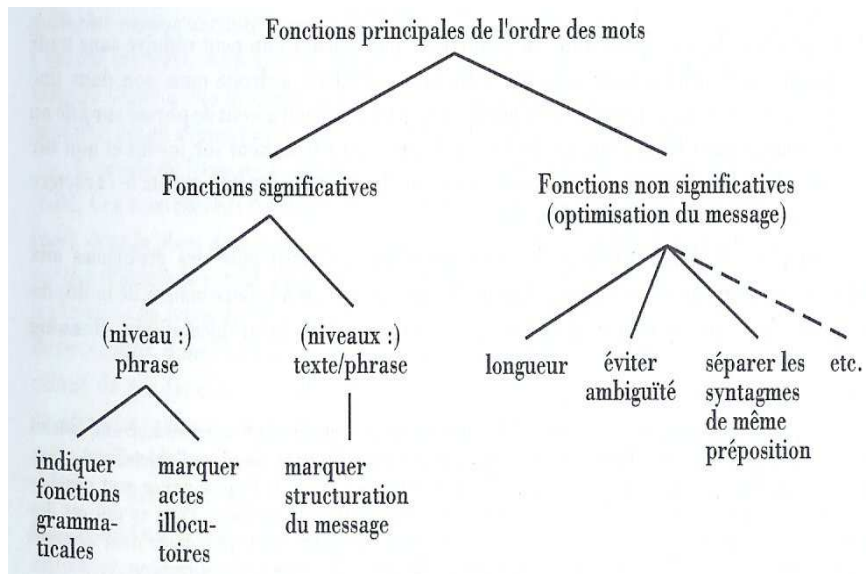
(4) est peut-être peu naturelle, mais ce qui compte, c'est qu'aucun changement de l'ordre des mots n'est possible dans une prononciation neutre de cette phrase.

Si l'ordre des constituants est ainsi assez fixe dans la Zone verbale, il est plus souple dans les Zones pré- et postverbale. On peut toutefois dégager un ordre par défaut des constituants principaux :

(5) L'ordre par défaut : [circonstants – Sujet] [Zone verbale]
[Objet Direct – Objet indirect – circonstant].

C'est l'ordre auquel le locuteur a recours pour une phrase déclarative et toutes choses égales par ailleurs. On sait cependant que toutes choses ne sont jamais tout à fait égales par ailleurs, et l'« ordre par défaut » est seulement un ordre tendanciel duquel on dévie facilement. En effet dans ces deux zones, le choix de position dépend essentiellement d'une série de principes dont j'énumère rapidement les plus importants dans 4.2. L'application de ces principes dépend des buts particuliers que peut avoir le locuteur en construisant sa phrase. L'ordre des constituants peut servir à quatre buts principaux¹⁰ qui se situent à des niveaux différents de la genèse du message ainsi que l'illustre la figure 4 :

Figure 4



Alors que la variation selon les trois premiers principes correspond à une variation sémantico-pragmatique plus ou moins prononcée, il n'en va pas de même pour le quatrième. C'est sans doute la raison pour laquelle les études linguistiques se concentrent en général sur ces trois buts, donc sur les fonctions significatives.

4.2. Principes

¹⁰ Cette partie du texte est reprise de Korzen & Nølke (1996 : 5).

Énumérons maintenant les divers principes qui gouvernent l'ordre des constituants. Je donne pour chaque principe un exemple type et ajoute, le cas échéant, quelques commentaires ou explications. On remarquera que les différents principes sont susceptibles d'entrer en conflit les uns avec les autres. Dans ce cas, plusieurs structures sont possibles et le choix dépend crucialement du but global qu'a le locuteur avec son énoncé.

On peut repérer trois types de principes : les principes de distance, les principes gauche-droite et les principes non grammaticaux.

PRINCIPES DE DISTANCE

Principe centrifuge :

Plus un constituant est lourd et moins il est lié, plus il s'éloigne du noyau.

(6)

- a. Pierre a [donc/*par voie de conséquence] compris de quoi il s'agit.
- b. [Donc/par voie de conséquence], Pierre a compris de quoi il s'agit.

La notion de lourdeur apparaît très souvent dans les descriptions de l'ordre des mots. Il s'agit là, cependant, d'un des multiples termes qui figurent dans la littérature linguistique sans être bien défini. Si l'on regarde d'un peu plus près ce qu'entendent par lourdeur les linguistes qui se servent de ce terme, il me semble qu'on peut dégager trois paramètres dont il se compose :

Paramètres de « lourdeur » :

- le nombre de syllabes et de phonèmes
- le nombre de sèmes spécifiques
- les segments contenant une forme verbale sont plus lourds que les éléments sans forme verbale

Les deux premiers paramètres vont souvent de paire, beaucoup de syllabes correspondant souvent à une valeur sémantique spécifique. Le troisième paramètre est différent et il l'emporte sur les deux autres. Il se prête d'ailleurs à une gradation interne. En effet une forme verbale finie est plus « lourde » qu'une forme infinie.

Principe de cohésion :

Plus la cohésion entre deux éléments est grande, plus proche ils sont l'un de l'autre.

(7)

- a. Pierre a fait soigneusement son travail.
- b. © Pierre a fait son travail soigneusement.
(verbe de support / opérateur)

(8)

- a. ☺ Pierre termine soigneusement son travail.
- b. Pierre termine son travail soigneusement.

Principe de « lourdeur » :

Plus un élément est lourd plus il est éloigné du noyau.

(9)

- a. ☹ Que dira le ministre qui s'est fait prendre, la semaine dernière, en flagrant délit de fraude fiscale à ses électeurs ?
- b. Que dira à ses électeurs le ministre qui a été pris, la semaine dernière, en flagrant délit de fraude fiscale ?

(Korzen 1996 : 78)

PRINCIPES GAUCHE-DROITE

Principe iconique :

Toutes choses égales par ailleurs, l'ordre des segments reflète l'ordre extralinguistique des phénomènes que représentent les segments.

(10)

- a. ☺ Pierre s'est jeté par la fenêtre et il est mort.
- b. ☹ Pierre est mort et il s'est jeté par la fenêtre.
- c. ☺ Pierre s'est jeté par la fenêtre. Il est mort.
- d. ☹ Pierre est mort. Il s'est jeté par la fenêtre.

Principe de rection :

Un élément recteur précède l'élément qu'il régit.

(11) Haut les mains !

(en danois : *Hænderne op!* = 'les mains haut')

Principe de modification :

Il y a deux types de modificateurs :

- *les quantificateurs sont à gauche.*
- *les autres modificateurs (manière, etc.) sont à droite.*

(12)

- a. Paul a tout mangé.
- b. Paul a beaucoup mangé.
- c. Paul a mangé une pomme.
- d. Paul a mangé quelque chose.

Principe de portée :

Forme (illocution (énoncé (proposition)))

Ce principe concerne la *perspective de portée* : tout élément qui porte sur la forme précède tout élément qui porte sur l'illocution qui précède tout élément qui porte sur l'énoncé et ainsi de suite.

QUELQUES PRINCIPES NON-GRAMMATICAUX :

Principe d'interprétation :

Facilitez l'interprétation autant que possible ! Évitez l'ambiguïté !

Principe de surprise :

Attirez l'attention sur un élément en le plaçant à une position inattendue.

Principe stylistique :

Obtenez des effets particuliers à l'aide de moyens stylistiques appropriés.

5. Construction d'un modèle modulaire

Quels sont les modules dont nous aurons besoin pour rendre compte de ces règles et principes ? Avant de pouvoir tenter de donner une réponse à cette question, il convient d'en creuser une autre qui la sous-entend : comment la modularité peut-elle bien fonctionner dans ce modèle ?

Rappelons qu'afin d'arriver à notre double but (décrire et expliquer la forme et expliquer l'engendrement du sens à partir de celle-ci, cf. § 2), les stratégies explicatives auxquelles nous aurons recours exploitent la modularité du modèle de la façon suivante : chaque module comporte une mini-théorie qui engendre un ensemble de règles (locales) relatives à la bonne formation et/ou à la signification de la phrase.

Les règles des différents modules collaborent alors selon certaines métarègles pour donner comme output une description de la signification de la phrase et du degré d'acceptabilité de son énoncé.

5.1. Les modules

En tant que mini-théories, les modules se conçoivent comme des ensembles de règles relatives à des phénomènes linguistiques particuliers (tels que 'structure prédicationnelle', 'contenu propositionnel', 'focalisation', etc.). Or l'existence même de chacun de ces phénomènes est une hypothèse externe remontant à des hypothèses internes des théories linguistiques de jadis. La structuration en modules reflétera de cette façon des hypothèses que l'on a émises relativement à la « réalité linguistique ». En fait, une conception modulaire de la « réalité linguistique » semble solidement justifiée. C'est ainsi que Jean-Claude Milner souligne dans la conclusion de sa longue *Introduction à une science du langage* la thèse que « Le langage n'est pas structurellement unitaire » (1989 : 641). Nous avons vu que cette affirmation est notamment vraie de la mise en structure linéaire.

Ces remarques pourront nous guider dans notre choix de modules à établir. Il est évident que nous devons, pour ce choix, nous faire guider par notre description préthéorique en exploitant le réseau d'intuitions et de théorisations qui émanent de la longue évolution qu'a connue la théorie linguistique. En ce sens, certains modules ne seront que d'anciennes théories, mais réinterprétées et adaptées au système modulaire appliqué. Or cette adaptation est soumise aux contraintes méthodologiques citées dans § 2 et que je peux maintenant préciser :

Contraintes méthodologiques précisées :

- chaque module doit fournir une description du phénomène linguistique dont il traite qui soit exhaustive, cohérente, aussi économique que possible et notionnellement indépendante des autres modules ;
- chaque module doit être construit de manière à assurer la compatibilité maximale avec les autres modules, ce qui permet l'établissement d'un nombre maximal de métarègles.

L'observation de ces contraintes est un préalable à l'établissement du réseau de métarègles, l'indépendance primaire entre les modules étant au cœur même de toute l'idée modulaire. On pourrait ajouter un **principe de justification externe**.

Principe de justification externe :

Chaque module doit être construit de manière cognitivement plausible.

5.2. Les métarègles

Nous avons vu que tout système modulaire doit obéir au principe d'accessibilité globale selon lequel tout modèle doit être accessible à partir de n'importe quel autre (§ 2). Lors de la construction de notre modèle nous devons veiller à ce que ce principe soit observé. En d'autres termes, nous devons veiller à construire des métarègles reliant les différents modules de notre modèle. Il va sans dire que cette construction ne pourra être entamée qu'après une première introduction des modules, qui dépend de l'objet empirique choisi. Au bout de compte, le modèle modulaire exact qu'on applique dépend directement de l'objet précis que l'on s'est fixé pour ses analyses, ce qui est une conséquence immédiate du **principe de la relation dialectique entre théorie et empirie** (§ 2).

Concernant les métarègles, il me semble cependant opportun de proposer un deuxième principe pour la création de notre système. En effet, il me semble qu'aucun modèle modulaire ne pourra manquer d'avoir recours à une variante de ce qu'on s'accorde aujourd'hui à appeler le **principe de compositionnalité** de Gottlob Frege (cf. Frege 1952). Ce principe, qui est plutôt un principe local, nous le verrons en fonction surtout dans les modules

sémantiques, où la signification de la proposition est déterminée de façon systématique à partir de ses plus petits éléments. Afin que ce procédé fonctionne, il faudra trouver le moyen de délimiter les unités sémantiques. C'est pourquoi je présuppose, de plus, une relation bien précise entre syntaxe et sémantique. En effet, je présume une correspondance univoque (non orientée) entre unités syntaxiques et unités logico-sémantiques. L'observation du principe de compositionnalité nous donnera alors des métarègles reliant les modules syntaxiques et logico-sémantiques. Or, soulignons que ce principe célèbre, de nature structurelle, n'est qu'un principe méthodologique et, en tant que tel, relevant du domaine des hypothèses internes à la théorie. Il n'implique aucun postulat à l'égard de la structuration des données, et rien n'empêche que d'autres principes, par exemple de nature fonctionnelle, soient pertinents pour d'autres domaines d'analyse.

5.3. Le supermodule

Ces considérations faites, je suis maintenant à l'état de pouvoir proposer quelques modules qui doivent faire partie du supermodule traitant de la structure linéaire. Trois modules semblent jouer un rôle important :

Supermodule :

- module de la structure syntagmatique
- module des restrictions sélectionnelles
- module de la focalisation
- (module de la polyphonie)

Pris ensemble, ces modules forment (avec quelques autres modules auxquels je ne renverrai que de manière informelle¹¹) un supermodule intégrant les règles et les principes nécessaires pour expliquer l'emplacement des adverbes de phrase pris comme exemple et centraux pour l'étude de n'importe quel phénomène relié à l'ordre des constituants. Ce supermodule est assemblé par le réseau de métarègles reliant les modules impliqués. En effet, on ne doit jamais oublier que l'essentiel de toute approche modulaire est de garantir qu'il y ait des relations systématiques, précises et explicites entre les modules.

Considérons donc à tour de rôle chacun des trois modules.

5.3.1. La structure syntagmatique

La structure syntagmatique crée une structure hiérarchique de la phrase. Elle établit un démarquage de ses constituants immédiats et des constituants dont ceux-ci se composent. Étant donné le but de mon analyse (la position des adverbes de phrase), je me bornerai à présenter ici la structure syntagmatique de la phrase,

¹¹ Dans l'analyse exemple que je proposerai dans § 6, je ferai allusion à ces autres modules que je présenterai brièvement dans § 6.5.

l'infrastructure des autres syntagmes restant ainsi non analysée. Ces autres syntagmes apparaissent donc comme des groupes réfractaires à mon analyse.

La structure syntagmatique exploite les renseignements sur les catégories grammaticales contenus dans le lexique. Les catégories grammaticales jouent en fait un rôle primordial pour l'application des règles syntagmatiques. De plus, et en accord avec l'évolution des théories syntaxiques depuis une quarantaine d'années, ce module exploite bien d'autres renseignements de nature lexicale (ou morphosyntaxique). Comme une conséquence immédiate de l'approche modulaire, qui implique un partage du travail, les restrictions sélectionnelles, par exemple, qui figurent souvent dans les théories syntaxiques, seront cependant considérées ici comme étant de nature sémantique, parce qu'elles dépendent directement du sémantisme des lexèmes.

En revanche, certains phénomènes prosodiques sont directement liés à la structuration syntagmatique. Ainsi est-il primordial de distinguer **positions intégrées** de **positions non intégrées** ou **détachées**, distinction qui se fait à l'aide de la prosodie, pour autant qu'une position détachée est entourée de ruptures intonatives : elle constitue son propre groupe rythmique. Reprenons l'exemple sous (2) :

(2) Pierre parle_(,) naturellement.

Les deux positions, intégrée et non intégrée, correspondent à deux fonctions syntaxiques différentes de l'adverbe *naturellement*, et partant à deux sens différents. Intégré, il est adverbe de verbe ; détaché, adverbe de phrase. Les deux prononciations correspondent donc à deux structures syntagmatiques différentes : dans l'une l'adverbe fait partie du syntagme verbal, dans l'autre il forme son propre syntagme.

Le module syntagmatique induit ainsi une structure spécifique à la phrase, et une élaboration de ce module devrait tenir compte de toutes les structures observables. Je me contenterai cependant de conclure ces réflexions en précisant deux principes : premièrement que toute structure syntagmatique que nous proposons doit trouver sa justification purement syntaxique (les ruptures intonatives marquées étant considérées comme un phénomène syntaxique), et deuxièmement que la structure logico-sémantique doit respecter la structure syntagmatique dans la mesure où elle doit faire correspondre à chaque unité syntagmatique une unité sémantique (cf. § 5.2). Ce n'est qu'en observant ces deux principes méthodologiques qu'on évite la circularité et que – par conséquent – le principe de compositionnalité retrouve sa pleine valeur explicative.

5.3.2. Les restrictions sélectionnelles

Ce sous-module fonctionne comme une sorte de filtre. Il s'occupe des incompatibilités qui proviennent des combinaisons d'ordre sémantique maladroites ou carrément impossibles. Celles-ci peuvent être aussi bien lexicales que fonctionnelles. Les restrictions sélectionnelles s'appuient donc à la fois sur

des phénomènes syntaxiques et sur des phénomènes sémantiques, illustrant ainsi l'interaction entre les composantes. Ce module jouera un rôle central dans une étude de la phrase noyau (le verbe et ses arguments) alors qu'il n'est pertinent qu'incidemment pour les analyses des éléments périphériques. Ainsi, une caractéristique fondamentale des adverbes de phrase est qu'ils n'entretiennent pas de restrictions sélectionnelles avec les parties centrales de la phrase.

Deux types spéciaux de restrictions sélectionnelles présentent toutefois un intérêt même pour ces analyses :

(13) ? *Certainement*, Pierre a *peut-être* vendu sa voiture.

(14) ? *Franchement*, quatre est la racine carrée de seize.

Dans (13), la déviance s'explique en partie par une incompatibilité logique : un même locuteur ne peut que sous peine de se contredire, juger un même événement certain et seulement possible. L'énoncé de (14) nous en donne un exemple du second type : certains adverbes de phrase n'acceptent pas n'importe quel type de syntagme verbal. Ainsi (14) est bizarre parce que la fonction de l'adverbe d'énonciation *franchement* est incompatible avec la valeur analytique du contenu propositionnel.

5.3.3. La focalisation

Pour le troisième module je me servirai d'une théorie de la focalisation que je développe depuis une bonne vingtaine d'années¹² et selon laquelle (au moins) une focalisation a lieu à l'intérieur de chaque énoncé donnant lieu à un *foyer* (ou *focus*). Trois aspects de cette théorie sont essentiels à retenir pour la présente étude :

Il faut distinguer la **focalisation neutre**, dont la visée est la simple identification de l'élément focalisé à l'intérieur d'un paradigme, de la **focalisation spécialisée**, où d'autres visées (spécialisées) s'ajoutent à l'identification. La focalisation spécialisée est accompagnée de l'accent d'insistance.

La focalisation peut être marquée (la variante neutre l'est toujours) dans ce sens qu'elle est contrainte par un **domaine de focalisation** qui est une partie de la phrase à l'intérieur de laquelle la focalisation doit avoir lieu. Ce domaine se caractérise prosodiquement par le fait qu'il se termine sur une montée ou une descente intonative très en pente marquant une frontière prosodique majeure (souvent la fin de la phrase).

La focalisation neutre est toujours associée à un domaine de focalisation qui, dans la phrase standard, se confond avec la zone postverbale plus le verbe lexical.

¹² Pour une mise à jour de la théorie, voir Nølke (2006).

Certains types de focalisation spécialisée, notamment la focalisation de contraste, ne sont pas associés à un domaine de focalisation mais se créent uniquement à l'aide d'une accentuation d'insistance.

Il s'ensuit de ces caractéristiques qu'un élément détaché ne saurait être focalisé, sauf par la focalisation de contraste et certains autres types rares, qui n'ont pas d'influence sur l'ordre des mots. Par contre, pour des raisons « mécaniques », l'insertion d'un élément détaché exerce un effet de focalisation (spécialisée) sur l'élément qui le précède immédiatement. Cet élément sera automatiquement prononcé avec une montée intonative très en pente qui marque donc la frontière droite d'un domaine de focalisation.

Ajoutons à cela qu'il existe une relation étroite entre focalisation et cohésion discursive. De par sa propriété paradigmatique, tout foyer introduit une nuance de contraste, rien que par le choix qui porte sur l'élément en question et non sur un des autres éléments du paradigme. Or il s'avère que l'enchaînement discursif exploite cette contrastivité inhérente à toute focalisation. En effet, pour mettre en rapport — dans deux énoncés qui se suivent dans le discours — deux éléments d'un même paradigme, il faudra les focaliser dans chacun des énoncés. On parlera de **cohésion par focalisation**.

6. Exemple : la position de l'adverbe de phrase¹³

Ces trois modules s'avéreront occuper une place centrale dans les analyses modulaires de la position de l'adverbe de phrase. La structure syntagmatique désigne les positions ouvertes aux adverbes, les restrictions sélectionnelles gouvernent la combinatoire entre plusieurs adverbes dans un même énoncé et entre types d'actes illocutoires et types d'adverbes. La focalisation, enfin, explique notamment le choix de position fait dans une situation concrète. Les modules sont interreliés, ce qui sera exprimé par les métarègles qui forment avec eux un supermodule. Le but essentiel de la présente analyse est de montrer ce fonctionnement et de fournir ainsi à la fois l'illustration d'une analyse modulaire concrète et un point de départ pour une analyse exhaustive de la position des adverbes de phrase.

6.1. Qu'est-ce qu'un adverbe de phrase ?

Tout d'abord le principe de *la délimitation du champ de recherche* nous dicte de préciser ce que nous entendons par adverbe de phrase. Il ne manque certes pas de propositions de classifications des adverbes ayant comme but ouvertement avoué de cerner une ou la classe des adverbes de phrase. Or l'absence de consensus régnant dans ce domaine semble être plus la règle que l'exception. Il ne sera pas question d'entrer ici dans ce débat mené entre linguistes depuis le travail pionnier de Sidney Greenbaum : *Studies in Adverbial*

¹³ Pour l'essentiel, ce paragraphe reprend § 5 de Nølke (1999).

Usage paru en 1969, mais seulement d'en tirer quelques acquis importants¹⁴. En effet, même si l'on n'a pas réussi à se mettre d'accord quant à l'extension de la classe des adverbes de phrase, on a dérobé à ceux-ci nombre de leurs secrets, ce qui nous permet d'énumérer un certain nombre des caractéristiques qui les distinguent des autres adverbes. Une précision d'emblée pourtant : la plupart de ces travaux décisifs font semblant de classer les adverbes, mais ce qu'ils font réellement, c'est classer leurs occurrences. Nous adopterons la même approche ici, et pour préciser que nous parlons d'occurrences ou de compléments adverbiaux, nous nous servirons dans ce qui suit du terme '**adverbial**'.

Deux propriétés fondamentales et interdépendantes semblent se cacher derrière les caractéristiques mises en évidence par les linguistes : les adverbiaux de phrase sont des **unités à portée à perspective différente du contenu propositionnel** et ils sont **montrés** au sens de Wittgenstein (1961 : § 4.1212). Expliquons-nous.

Première propriété, la portée : il est bien connu que les adverbiaux de phrase portent sur la phrase (d'où leur dénomination), ou en d'autres termes, que la phrase entière entre dans leur portée. Or pour toute unité à portée, il faut préciser l'*étendue* de sa portée (le segment de la phrase qui entre dans la portée) aussi bien que la *perspective* de sa portée, qui concerne l'aspect sous lequel ce segment est vu. Au moins quatre perspectives différentes sont pertinentes pour la description du fonctionnement des adverbes : le *contenu propositionnel*, l'*énoncé*, l'*illocutoire*, la *forme*. Aucun adverbial de phrase ne peut porter (directement) sur le contenu propositionnel ; c'est là le domaine des adverbiaux de manière comme par exemple *soigneusement*.

Deuxième propriété, « montrés » : il est de première importance de distinguer ce qui est dit de ce qui est montré. Ce qui est dit peut être commenté, questionné, nié, mis en relief, etc., alors que ce qui est montré n'est pas censé être débattu. Les deux manières de présenter sont séparées : « Ce qui *peut* être montré ne *peut pas* être dit » (Wittgenstein, *ibid.*). L'acte d'assertion, par exemple, est montré, et on peut en dire autant des interjections qui montrent les sentiments. Ainsi on ne peut guère énoncer : *non-hélas !* Les deux propriétés sont d'ailleurs interreliées dans la mesure où, par définition, un élément montré ne concerne jamais le contenu propositionnel étant donné qu'il ne peut pas être relié aux conditions de vérité qui, justement, se prêtent toujours à être débattues.

Les adverbiaux de phrase se rangent en deux grandes classes selon leur perspective de portée : les **adverbiaux d'énoncé**, qui portent sur le dit, et les **adverbiaux d'énonciation**, qui portent sur le dire. Ces deux types se comportent assez différemment à divers égards.

Précisons enfin, pour être complet, par position nous entendons la position dans la structure superficielle bidimensionnelle de l'énoncé. Pour l'étude

¹⁴ Pour un bref aperçu historique des recherches sur les adverbes datant d'avant 1990, voir Nølke (1990). Plusieurs travaux importants sont parus depuis cette date. On pourrait mentionner en particulier Guimier (1996), Molinier & Levrier (2000) et Nøjgaard (1992).

des adverbiaux, il est notamment important de distinguer positions intégrées de positions détachées, distinction qui se fait sur l'axe prosodique.

Ayant effectué la délimitation de notre domaine de recherche, procédons maintenant à l'analyse modulaire.

6.2. Structure syntagmatique

Commençons par la structure syntagmatique. En règle générale, les adverbiaux de phrase se placent à toutes les césures majeures de la phrase. Ainsi l'adverbial *peut-être* est-il susceptible de se placer à toutes les positions numérotées dans l'exemple suivant :

(15) 1. (que) Pierre, 2., a 3. vendu sa voiture, 4.

On notera cependant qu'il faut tenir compte de quelques restrictions prosodiques. Ainsi, c'est seulement la position 3. qui est intégrée, les autres positions étant (normalement) détachées. On peut proposer la règle syntagmatique suivante.

Règle syntagmatique :

- L'adverbial de phrase peut se placer en position détachée à toutes les césures entre constituants majeurs de la phrase.
- Les adverbiaux d'énoncé peuvent se placer immédiatement après le verbe fini.
- Aucune autre place n'est prévue par la structure syntagmatique.

Cette règle simple suffira pour rendre compte des contraintes pertinentes posées par ce module. En effet, on retrouve la même distribution dans d'autres structures phrastiques (avec inversion, phrases clivées, causatives, etc.). Que les adverbiaux d'énonciation n'acceptent que les positions détachées s'explique par la perspective de leur portée. Portant sur l'acte d'énonciation, ils entrent en action seulement après l'accomplissement de cet acte, et il s'ensuit qu'ils ne peuvent pas faire partie intégrante des matériaux linguistiques énoncés.

Nous verrons plus loin qu'il y a de nombreux contre-exemples apparents à cette règle simple. Or ces exemples s'expliquent tous par l'interaction de plusieurs modules. La règle susmentionnée semble être la seule règle syntagmatique nécessaire au fonctionnement de l'explication modulaire.

6.3. Restrictions sélectionnelles

Ce module s'occupe notamment de la combinatoire entre plusieurs adverbiaux dans un même énoncé et des restrictions qui existent entre types d'actes illocutoires et types d'adverbiaux. Comme nous l'avons déjà vu, les adverbiaux de phrase ne se combinent pas librement :

(13) ?*Certainement*, Pierre a *peut-être* vendu sa voiture.

Cet exemple a déjà été commenté dans § 4.1, où nous avons fait valoir que la bizarrerie de l'énoncé est due à une incompatibilité logique. La présence de deux adverbiaux de phrase dans un seul énoncé exige en effet la compatibilité sémantique des deux. C'est ainsi que la valeur lexicale joue un rôle pour les restrictions sélectionnelles à ce niveau.

Cependant, le type syntaxique des adverbiaux particuliers se montre plus important que leur sémantique. En effet, on retrouve la même sorte de bizarrerie dans les énoncés suivants:

(16) ?*Peut-être* que Pierre a *peut-être* vendu sa voiture.

(17)

a. ?*Probablement*, Pierre a *peut-être* vendu sa voiture.

b. ?*Peut-être* que Pierre a *probablement* vendu sa voiture.

(18) ?*Franchement*, je suis, *blague à part*, un peu surpris de ce qui m'arrive.

où on ne peut guère parler d'incompatibilité sémantique mais où les deux adverbiaux sont du même type. Dans (16) et (17) nous avons deux adverbiaux d'énoncé et dans (18) deux adverbiaux d'énonciation. Pour faire fonctionner correctement les restrictions sélectionnelles, il faudrait subdiviser chacune des deux classes. En effet, si les énoncés discutés sont bizarres, c'est que les deux adverbiaux de chaque énoncé sont du même sous-type. Ainsi *peut-être* et *probablement* sont-ils tous deux des adverbiaux d'énoncé *modaux*, et *blague à part* et *franchement* tous deux des adverbiaux d'énonciation d'*intensité*. Mais un approfondissement de cette question ici nous mènerait trop loin.

Les deux grands types d'adverbiaux se comportent différemment par rapport aux actes illocutoires. Ainsi les adverbiaux d'énoncé acceptent-ils seulement les actes types d'assertion, alors que les adverbiaux d'énonciation acceptent également les interrogations, par exemple :

(19)

a. ?*Probablement*, Pierre a-t-il travaillé mieux que Marie ?

b. ?Pierre a-t-il *probablement* travaillé mieux que Marie ?

c. ?Pierre a-t-il travaillé mieux que Marie, *probablement* ?

(20) *Franchement*, Pierre a-t-il travaillé mieux que Marie ?

6.4. Focalisation

Les règles du module de la focalisation expliquent notamment le choix de position fait dans une situation concrète. En tant qu'unités montrées, les

adverbiaux de phrase sont incompatibles avec la focalisation, qui, justement, sert à soumettre un élément de la phrase au débat. C'est la raison pour laquelle ces adverbiaux n'acceptent pas de constituer le focus d'une phrase clivée, qu'ils n'acceptent pas de suivre la négation dans une position intégrée, qu'ils n'acceptent pas la dernière position accentuée de la phrase, etc. En revanche, leur statut montré les rend particulièrement bien adaptés à véhiculer l'attitude du locuteur par rapport à ce qu'il dit ; et comme la partie la plus importante de ce que dit le locuteur est communiquée à travers les segments focalisés, on comprendra que les adverbiaux de phrase ont une tendance à s'associer au foyer : ils apportent un commentaire de la part du locuteur au choix de foyer, induisant ainsi dans la phrase une sous-structure **commentaire/ commenté**. Ce rapport entre foyer et adverbial est si essentiel que l'emplacement de l'adverbial peut carrément servir à indiquer le foyer.

Le rapport exact entre adverbial et foyer dépend cependant du type d'adverbial. Ainsi, les adverbiaux d'énoncé portent sur l'énoncé compris comme le résultat de l'acte d'énonciation. C'est pourquoi ces adverbiaux ont accès aussi bien à l'acte qu'au contenu propositionnel, qu'ils sont susceptibles de commenter. Les adverbiaux modaux, tels que *peut-être* et *probablement* cités plus haut, par exemple, apportent un commentaire à la valeur de vérité (ils modalisent les conditions de vérité). Par contre, les adverbiaux d'énonciation portent sur l'acte et n'ont pas d'accès au contenu. Leur commentaire ne peut donc concerner que la forme choisie ou sa fonction, et ce rapport a, de ce fait, peu d'influence sur le choix de position. C'est pourquoi je me bornerai à considérer les adverbiaux d'énoncé.

Prenons comme exemple l'adverbial *peut-être*. Cet adverbial est particulièrement mobile, la plupart des autres adverbiaux d'énoncé ayant des restrictions « locales » dues à leur sémantisme particulier, restrictions qui s'expliqueront dans le module des restrictions sélectionnelles. Tentons de placer *peut-être* dans la phrase *Pierre a vendu sa voiture*. Les règles syntagmatiques nous donnent les quatre possibilités suivantes :

(21)

- a. *Peut-être* que Pierre a vendu sa voiture.
- b. Pierre, *peut-être*, a vendu sa voiture.
- c. Pierre a *peut-être* vendu sa voiture.
- d. Pierre a vendu sa voiture, *peut-être*.

Dans une prononciation habituelle de (21a.) ou de (21c.), on a un seul groupe rythmique et partant un seul domaine de focalisation, à savoir la chaîne *vendu sa voiture*. Deux foyers sont possibles : *vendu sa voiture* ou *sa voiture*. Dans (21b.), par contre, l'insertion de l'adverbial crée un effet de focalisation sur *Pierre*, qui sera automatiquement prononcé avec une montée intonative très en pente. Dans (21d.), enfin, *sa voiture* est pour ainsi dire doublement marqué comme foyer : il est le dernier élément du domaine de focalisation neutre et il est focalisé par l'adjonction de *peut-être* en position détachée. Pour vérifier si les rapports prévus entre l'adverbial et les foyers créés existent réellement, on peut

étudier les enchaînements naturels aux quatre énoncés. Considérons les enchaînements imaginés dans (22) :

- (22)
- a. (...), mais je n'en suis pas sûr.
 - b. (...), mais Marie n'a pas vendu la sienne ; là, j'en suis sûr.
 - c. (...), mais il n'a pas vendu sa maison ; là, j'en suis sûr.

Nous verrons que les quatre énoncés (21a,b,c,d) permettent les trois enchaînements de (22), mais les combinaisons qui résultent de cette combinatoire ne sont certainement pas également réussies. Une simple approche intuitive, qui est corroborée par des recherches quantitatives en cours, nous montre que le locuteur aura de fortes préférences : s'il prévoit l'enchaînement (22a), il aura tendance à choisir (21a) ; s'il prévoit (22b), il choisira (21b) – ou bien (21a) ou (21c) en mettant un accent d'insistance sur *Pierre* – ; si, enfin, il prévoit (22c), il choisira (21c) ou (21d). On peut exprimer ces observations en disant que les quatre énoncés (21a,b,c,d), qui sont par ailleurs synonymes, ont des conditions d'appropriété différentes.

Cette combinatoire s'explique directement par le principe de la *cohésion par focalisation* (§ 5.3.3.). En effet, dans chaque combinaison préférée, il s'agit d'une mise en rapport des deux constituants focalisés ou des deux phrases entières comme dans (21a)/(22a), où *peut-être* est placé en dehors de la phrase. Le fait qu'il s'agisse de tendances (quoique fortes) plutôt que de véritables règles cadre bien avec la nature de l'explication proposée : la non-observance de règles (ou principes) pragmatico-sémantiques mène seulement à la mal-appropriété, non à l'agrammaticalité, par exemple.

Les énoncés suivants corroborent notre analyse de manière spectaculaire :

- (23)
- a. Paul a vendu, *peut-être*, sa voiture.
 - b. Paul a vendu, *peut-être* sa voiture.

L'existence, serait-elle marginale, d'énoncés où l'adverbial se trouve dans cette position bannie par les règles syntagmatiques est prévue par l'analyse focalisatrice. Violant une règle syntagmatique, l'emplacement de l'adverbial dans cette position demande qu'on dispose d'une bonne raison : qu'on ait une intention précise. Quelle peut bien être cette intention ? Les deux enchaînements imaginés dans (24) nous renseigneront là-dessus :

- (24)
- a. Paul a vendu, peut-être, sa voiture ; puisqu'il est hors de doute qu'il ne l'a pas prêtée.
 - b. Paul a vendu, peut-être sa voiture ; mais certainement pas sa maison.

Peut-être a deux commentés différents dans ces exemples à cause des courbes intonatives différentes. Dans (24a), son commenté est le verbe, et on voit que cet énoncé est possible seulement dans un contexte où l'action dénotée par ce verbe est contrastée avec une autre action. Dans (24b), c'est *sa voiture* qui est commenté, et cet énoncé est effectivement complètement exclu sans l'adjonction

immédiate d'une précision de ce qui est contrasté. L'énoncé de (24) est particulièrement intéressant d'un point de vue théorique, parce que c'est un exemple où des considérations stratégiques de nature pragmatico-sémantique l'emportent sur les considérations syntaxiques pour rendre accessible une position non-prévue par la syntaxe. C'est une bonne illustration de l'aspect non dérivationnel du système.

6.5. D'autres modules

L'analyse plus extensive de l'ordre des constituants de l'énoncé linéaire demanderait l'introduction d'autres modules dans le supermodule. En fait, les descriptions et explications que je viens de proposer dans les sections précédentes les ont présupposés. Nous pourrions sans doute construire la plupart de ces modules en nous appuyant sur des théories existantes. Mentionnons rapidement quelques modules qui devraient faire partie de notre supermodule :

Supermodule

- module de la prosodie (sans doute composé de plusieurs sous-modules)
- module de la structure syntagmatique
- module valentiel (traitant aussi des fonctions syntaxiques)
- module prédicationnel
- module de la structure de portée
- module de la structure thème-rhème
- module de la sémantique lexicale
- module de la polyphonie.

On verra que ces modules traitent de phénomènes linguistiques qui ont été soumis à de nombreuses études et théorisations. Certains sont présupposés dans la formulation des principes mentionnés dans § 4, tels les modules de la structure syntagmatique de la prosodie, des fonctions syntaxiques. D'autres interviennent « plus tard » pour expliquer des effets de sens particuliers. C'est le cas du module de la polyphonie. Sans doute encore d'autres modules seraient-ils pertinents. Le système modulaire est en construction permanente.

6.6. Métarègles

J'ai déjà, à plusieurs reprises, fait allusion aux relations reliant les différents modules. Une véritable analyse modulaire devrait systématiser et préciser, voire formaliser, ces relations. Elle devrait formuler des métarègles. Je me contenterai ici de les discuter de manière informelle.

Précisons tout d'abord que nous n'avons pas seulement décelé des relations entre modules, relations qui par là sont susceptibles d'être formalisées comme métarègles : les propriétés constitutives de la classe des adverbiaux de phrase ont également joué un rôle décisif et ont interagi avec les règles des

modules. En fait, ces propriétés devraient être précisées à l'intérieur de quelques modules cités dans § 6.5., notamment ceux de la structure de portée et de la sémantique lexicale. Chaque adverbe recevrait une analyse à l'intérieur de chacun de ces modules, et en combinant les analyses des deux modules on arriverait à la classification proposée. L'influence des propriétés constitutives des adverbiaux serait ainsi, elle aussi, susceptible d'être exprimée sous forme de métarègles.

Nous avons montré qu'il existe une relation étroite entre l'éventail de positions mis à disposition par le module de la structure syntagmatique, d'un côté, et les règles de focalisation, de l'autre. En effet, le module de la focalisation introduit la notion de domaine de focalisation et le relie à la structure syntagmatique par une caractéristique prosodique : un domaine de focalisation correspond à un groupe rythmique (non parenthétique). Or le module syntagmatique intègre des règles mettant cette caractéristique prosodique en relation précise avec la structure syntagmatique. Les rapports particuliers qui existent entre les deux classes d'adverbiaux de phrase et la focalisation font prédire certaines possibilités de positions par rapport aux domaines de focalisation et partant par rapport à la structure syntagmatique. Ainsi, l'adverbial ne peut jamais occuper la dernière position d'un groupe rythmique parce qu'il ne supporte pas la focalisation. De ce fait, la dernière position accentuée de la phrase est exclue. Par contre, les positions détachées sont « taillées » pour ces adverbiaux étant donné l'effet focalisateur automatique qu'elles exercent sur l'élément qui les précède dans la structure syntagmatique. C'est en combinant toutes ces règles qu'on arrive non seulement à prévoir les positions ouvertes aux adverbiaux de phrase mais aussi à indiquer les valeurs sémantique et fonctionnelle attachées aux diverses positions.

Notre analyse a également illustré le fait que les relations exprimées par les métarègles ne sont pas forcément orientées a priori. Ainsi nous avons vu un exemple où il y avait conflit entre deux modules :

- (23)
a. Paul a vendu, *peut-être*, sa voiture.
b. Paul a vendu, *peut-être* sa voiture.

Hors contexte, ces énoncés semblent déviants, mais ils deviennent parfaitement naturels dans un contexte approprié. On peut formuler cela en disant que la métarègle prend son point de départ dans le module de focalisation pour imposer une structure en principe bloquée par le module syntagmatique. Il faudra évidemment préciser dans quelles conditions ce fonctionnement est possible, car il est évident qu'on ne peut pas mettre l'adverbial n'importe où pour créer un effet de focalisation. Ainsi (24) est exclu :

- (24) * Paul a vendu sa *peut-être* voiture.

Il semble que les adverbiaux puissent se placer à toutes les césures majeures et seulement à celles-ci. En effet, il y a bien une césure entre le verbe et son objet (ex. (23)), mais pas (au niveau de la phrase) entre l'article et le nom qui forment un seul constituant (ex. (24)). Le problème réside donc dans la notion de césure *majeure*. Que la relation entre verbe et objet soit plus étroite que celle entre sujet et verbe, par exemple, s'expliquera dans un module prédicationnel, qui donnera des règles pour la constitution de la phrase noyau (verbe + arguments). Les différences de degré de cohésion entre constituants de la phrase (la tension) se révèlent effectivement dans une analyse plus poussée de la structure bidimensionnelle de surface.

Ainsi on peut montrer que cette structure renferme un certain nombre de *ruptures intonatives latentes*, où peuvent s'insérer des éléments à valeur « parenthétique » et prononcés avec l'intonation plate, qui est une mélodie monotone à niveau assez bas (Nølke 1996).

6.7. Petite conclusion

Malgré la forme d'esquisse sous laquelle se présente mon examen, je pourrai en tirer quelques petites conclusions.

Premièrement, nous avons vu que le modèle n'est pas dérivationnel. Si je suis parti de la composante syntaxique, suivant en cela une certaine tradition, cela s'explique par le simple fait que j'ai présenté le modèle du point de vue de la production. Mais l'analyse de l'exemple (23) (*Paul a vendu peut-être sa voiture*) a illustré le fait que le système fonctionne parfois en sens inverse. L'ordre de l'application des règles et l'orientation de celles-ci dépendent donc de l'objectif particulier des analyses.

Deuxièmement, l'analyse a illustré l'idée du supermodule. En effet, l'ensemble de modules appliqués – les trois modules développés dans §§ 6.2.-6.4. et les autres modules brièvement mentionnés dans § 6.5. – forment un supermodule avec les métarègles qui les relient entre eux. A ce propos, une remarque s'impose. Le supermodule n'a pas été construit d'un seul coup. Au fur et à mesure que les analyses ont progressé, nous avons eu besoin de nouveaux modules et de nouvelles métarègles reliant ceux-ci. Or nous avons entrevu aussi la possibilité du processus inverse : certains modules pourront se dissiper dans la mesure où les phénomènes dont ils traitent pourront s'expliquer par un système de modules déjà existants. Le modèle modulaire est en construction permanente.

7. Conclusions

La langue est une source éternelle de merveilles. Étant le nerf même de l'humanité, elle reflète la vie de l'homme par sa richesse et sa variété énorme. Son étude échappe à toute tentative de l'enfermer dans des théories linguistiques unitaires. La langue est multiforme et sert beaucoup de maîtres. Pour espérer de comprendre ne serait-ce qu'un minime de sa nature, l'approche modulaire

semble s'imposer. Elle nous permettra de nous approcher de l'idéal que nous a appris Descartes :

« [...] diviser chacune des difficultés que j'examinerais, en tant de parcelles qu'il se pourrait, et qu'il serait requis pour les mieux résoudre. » (Descartes 1618-1637 : 586)

C'est mon espoir que cette modeste présentation – illustrée par une rapide étude – aura laissé deviner le potentiel important de l'approche qui est susceptible de réunir les linguistes et, peut-être, de conquérir à la linguistique sa juste position centrale parmi les sciences humaines auxquelles elle a beaucoup à donner.

BIBLIOGRAPHIE

- DESCARTES, René (1618-1637) – *Le discours de la méthode et les essais*. in : *Œuvres philosophiques*, Tome 1, Textes établis, présentés et annotés par Ferdinand Alquié, Paris : Bordas, 1988.
- FODOR, Jerry A. (1983) – *The modularity of Mind. An Essay on Faculty Psychology*, Cambridge Mass. : MIT Press.
- FREGE, Gottlob (1952) – « On Sense and Reference », in Geach, P. & M. Black (éds.) : *Translations from Philosophical Writings of Gottlob Frege*, Oxford : Basil Blackwell and Mott, 56-78.
- GREENBAUM, Sydney (1969) – *Studies in English Adverbial Usage*. Londres : Longmanns.
- GREENBERG, Joseph Harold (1966) – « Some Universals of Grammar with Particular Reference to the Order of Meaningful Elements », in J.H. Greenberg (ed.) (1966): *Universals of Language*, Cambridge/Massachusetts : MIT Press.
- GUIMIER, Claude (1996) – *Les adverbes du français. Le cas des adverbes en -ment*. Paris : Ophrys.
- KORZEN, Hanne (1996) – « L'unité prédicative et la place du sujet dans les constructions inversées », *Langue Française* 111, 9-82.
- KORZEN, Hanne & Henning Nølke (1996) – « Présentation. La linéarité dans la langue : du phonème au texte », *Langue française* 111, 3-9.
- MILNER, Jean-Claude (1989) – *Introduction à une science du langage*, Paris : Seuil.
- MOLINIER, Christian & Françoise Levrier (2000) – *Grammaire des adverbes. Description des formes en -ment*, Genève-Paris : Librairie Droz.
- NØJGAARD, Morten. (1992) – *Les adverbes français. Essai de description fonctionnelle*, 3 vols., Historisk-filosofiske Meddelelser 66, Copenhague : Munksgaard.
- NØLKE, Henning (1990) – « Recherches sur les adverbes : bref aperçu historique des travaux de classification », *Langue Française* 88, (117-123).
- NØLKE, Henning (1994) – *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Paris/Louvain : Peeters.
- NØLKE, Henning (1996) – « Une parenthèse sur les incises. Un cas de non-intégration et de non-dépendance syntaxique ? », in Claude Muller (ed.) : *Dépendance et intégration syntaxique, Subordination, coordination, connexion. Linguistische Arbeiten* 51, Tübingen : Niemeyer, 317-325.

- NØLKE, Henning (1999) – « Linguistique modulaire : principes méthodologiques et applications », in H. Nølke & J.-M. Adam (éds.) : *Approches modulaires en linguistique : de la phrase au discours*, Lausanne/Paris : Delachaux & Niestlé, 17-73.
- NØLKE, Henning (2004) – « Syntaxe, sémantique et modèles modulaires », in A. Auchlin *et al.* (éds.) : *Structures et discours. Mélanges offerts à Eddy Roulet*, Genève : Éditions Nota Bene. 287-302.
- NØLKE, Henning (2006) – « La focalisation : une approche énonciative », Actes de Paris, novembre 2003 (à paraître).
- ROULET, Eddy, Laurent Filliettaz, Anne Grobet, (2001) : *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne : Peter Lang.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1972) : *Cours de linguistique générale*, édition critique préparée par Tullio de Mauro, Paris : Payot.
- SPERBER, Dan & Deirdre Wilson (1986) : *Relevance*. Oxford: Blackwell.
- WITTGENSTEIN, Ludwig (1961) : *Tractatus Logico-philosophicus*, Routledge & Kegan Paul, Londres (Première édition allemande in *Annalen der Naturphilosophie*, 1921).